

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2017

Objet

**Adhésion à
l'Union Des
Etablissements
Artistiques de la
Gironde
(UDEA33) –
Année 2017**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, M. CARRERA, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. GELOS

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à Mme GRANJEON –
M. CAVALIERE à Mme C. LACUEY
M. GALAN à Mme DURLIN –
Mme REMAUT à Mme COLLIN
Mme LOUKOMBO SENG à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT

Absent excusé :

M. HADON

Mme Conchita LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Union Des Ecoles des établissements d'Enseignements Artistiques de la Gironde (UDEA33) a été créée en 1983 et réunie 20 structures spécialisées dans le domaine de l'enseignement artistique.

La ville est adhérente à l'UDEA33 depuis 1993.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'UDEA33 afin de permettre aux professeurs et élèves de l'EMMD de participer à des projets pédagogiques et artistiques tels que :

- des stages de formation ou de perfectionnement à l'intention des enseignants des structures adhérentes à l'UDEA33 en partenariat avec des organismes de formation tel que le CNFPT.
- le Festival Chœur d'Orchestres qui se déroulera du 19 au 24 février 2018 à l'Auditorium de Bordeaux. A cette occasion, une vingtaine d'élèves de l'EMMD participera au concert final au sein d'un chœur de 120 enfants issus d'écoles de musique de la Gironde, accompagné par les musiciens de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à l'UDEA33 pour un montant de 225 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles Technologies réunie en date du 13 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE l'adhésion à l'UDEA33

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la cotisation de 225€ à l'UDEA33 pour l'année 2017.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget Primitif 2017 article 6281 chapitre 011.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU